



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

Lors de l'assemblée régulière du Conseil tenue le 1^{er} juin 2026, les membres du conseil ont adopté les règlements suivants.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS SUIVANTS :

ADOPTION DU RÈGLEMENT 274-26 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT 245-18-1 RELATIF AU TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 750 000\$

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture du secrétariat.

Donné à Brébeuf, ce 2 juin 2026

Pascal Caron, Greffier Trésorier adjoint